

Joseph TAMAILLON

Par : Eric Bernard



- Informations
 - Nom : TAMAILLON
 - Prénom(s) : Joseph
- Etat civil
 - Date de naissance : 24/02/1912
 - Ville de naissance : Entraigues-sur-la-Sorgue
 - Département de naissance : Vaucluse
 - Pays de naissance : France
 - Profession avant guerre :
 - reporter
 - Date de décès : 23/02/1981
 - Lieu de décès : Avignon (Vaucluse)
- Arrestation et condamnation
 - Date d'arrestation : 5/2/1941
 - Lieu d'arrestation : Entraigues
 - Département d'arrestation : Vaucluse
 - Motif(s) de condamnation :
 - Activité communiste
- Eysses
 - Numéro d'écrou à Eysses : 2506
 - Motif de la levée d'écrou : Libéré
 - Date de la levée d'écrou : 06/05/1944

Biographie

Joseph Louis Jean Tamaillon naît le 24 février 1912 à Entraigues, dans le Vaucluse. Sa mère, Ernestine Alquier, est couturière, et son père, Louis Tamaillon, maçon. Mobilisé dans les Chasseurs alpins durant la Première Guerre mondiale, ce dernier décède le 15 octobre 1918 à Vannes, des suites d'une maladie contractée sur le front.

Deux ans plus tard, Joseph Tamaillon est adopté comme pupille de la Nation par jugement du tribunal de Carpentras (Vaucluse) le 24 février 1920, jour de son huitième anniversaire. Il passe son enfance et son adolescence à Entraigues. Très jeune, il entre dans la vie active et exerce la profession de commerçant ambulant.

En 1934, il adhère au Parti communiste français (PCF) et devient membre de la cellule d'Entraigues jusqu'en 1939, année de la dissolution du parti. Il est également correspondant du journal bihebdomadaire *Rouge Midi*, organe régional du PCF. Lors des élections municipales de mai 1935, il se présente à Entraigues sur la liste du Bloc ouvrier et paysan, mais n'est pas élu. En parallèle, il s'implique dans la vie associative locale et assure les fonctions de secrétaire de l'Étoile Sportive Ouvrière d'Entraigues.

Lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate, il est mobilisé au 7^e Génie à Avignon et envoyé à Saint-André-de-Nice (aujourd'hui Saint-André-de-la-Roche) dans les Alpes-Maritimes. Démobilisé le 27 août 1940, il retrouve sa famille à Entraigues et reprend son activité professionnelle.

En mars 1941, il rejoint le Parti communiste clandestin à la demande de Georges Laudon, l'un de ses dirigeants dans le Vaucluse. Il est alors chargé de distribuer des tracts et des journaux — notamment *L'Humanité* —, d'inscrire sur les murs des slogans hostiles au régime de Vichy et de collecter des fonds au profit des familles de militants internés. Il est en contact régulier avec Jean Gonnet*, qui lui remet les tracts à diffuser et à qui il reverse le produit de ses collectes.

À la suite d'une surveillance accrue de la police spéciale d'Avignon, deux militants communistes, [Jean Gonnet](#) et [Fernand Melve](#), sont arrêtés la veille du 1^{er} mai 1941 alors qu'ils s'apprêtaient à distribuer des tracts. Des investigations menées par la 9^e brigade régionale de police mobile de Marseille conduisent à plusieurs perquisitions et interrogatoires. Le 4 mai 1941, une perquisition a lieu au domicile de Joseph Tamaillon. La police y découvre un questionnaire concernant les militants emprisonnés ou internés, une petite imprimerie à caractères caoutchoutés destinée à la fabrication de papillons ainsi qu'un pistolet à barillet.

Joseph Tamaillon est arrêté et incarcéré à la maison d'arrêt Sainte-Anne d'Avignon le 6 mai 1941. Il comparaît les 24 et 25 septembre 1941, avec quatorze autres militants du Parti communiste clandestin du Vaucluse, devant la section spéciale du tribunal de la 15^e Division militaire, siégeant au Fort Saint-Nicolas de Marseille. À l'issue du procès, comme treize de ses coaccusés, il est déclaré coupable « d'avoir, à Avignon et dans la région vauclusienne, courant 1941, fait circuler, distribué et détenu en vue de la distribution des écrits périodiques ou non, et du matériel de diffusion tenant à propager les mots d'ordre de la Troisième Internationale ou des organismes qui s'y rattachent ».

Joseph Tamaillon est condamné à quatre ans d'emprisonnement, à une amende de 1 000 francs et à cinq ans d'interdiction de ses droits civils, civiques et familiaux. Détenu d'abord à la prison Saint-Pierre de Marseille (du 28 septembre au 24 décembre 1941), il est ensuite transféré à la maison centrale de Nîmes pour y purger sa peine.

Le 16 octobre 1943, il est transféré avec 150 détenus à la centrale d'Eysses, à Villeneuve-sur-Lot, où il reçoit le numéro d'écrou 2506. Après une remise de peine d'un an, il est libéré le 6 mai 1944. Bien qu'il soit initialement destiné à un camp d'internement administratif, il parvient à rentrer chez lui grâce à l'intervention de personnalités d'Entraigues, notamment le maire et le président de la délégation des anciens combattants.

À son retour, il s'engage en août 1944 au sein de l'Armée secrète, dans le secteur de Monteux-Entraigues, en tant que combattant volontaire chargé de missions de liaison et de renseignement. Peu après la Libération, il redevient un militant actif de la cellule communiste d'Entraigues, dont il devient le secrétaire. Conseiller municipal, il préside également le Comité local de libération de la commune.

En désaccord avec les dirigeants du PCF, il quitte le parti au début de l'année 1945. Les sources divergent quant au motif de ce départ : selon *La Gazette Provençale* (organe de la Fédération du Parti socialiste du Vaucluse) du 5 mars 1945, il s'agirait d'une démission, tandis qu'un rapport de police judiciaire du 1^{er} avril 1952 évoque une exclusion datée du 24 février 1945.

Joseph Tamaillon décède le 23 janvier 1981 à Avignon, à l'âge de 68 ans. Père de huit enfants, il exerçait alors la profession de reporter-photographe.

Album photos

IX^e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR

Bureau F.F.C.I. régional

N° 589

CA 754

17 NOV 1948

MODÈLE NATIONAL — SÈRE NORMALE

Règlement DM. n° 19 ENREG/PTI du 4 Mars 1943

DM. n° 459 FFCI/PI du 9 mai 1943

CERTIFICAT D'APPARTENANCE

AUX FORCES FRANÇAISES DE L'INTERIEUR

LE GENERAL COMMANDANT LA IX^e REGION MILITAIRE, certifie que :

A Monsieur LAMILLER Joseph d'au

né le 04 Février 1918 à ENTRAIGUES (Yvelines)

actuellement domicilié à ENTRAIGUES (Yvelines)

A SERVI DANS LES FORCES FRANÇAISES DE L'INTERIEUR

au titre des formations suivantes, dans les départements ci-après :

A. en Secteur de MONTAUX (Yvelines) du 18 août au 28 août 1944

de au

de au

La dernière date indiquée étant celle de la libération de son secteur.

Circonstances particulières

M a continué à servir dans sa formation après la libération jusqu'au date à laquelle

est rentré dans ses foyers

La présente attestation constitue un Certificat de présence au Corps.

A MARSEILLE, le 12 NOV 1948 194

Le Général ASTIER DE VILLATTE

Commandant la IX^e Région Militaire

Le Général de Brigade RAQUET

Adjoint au Général Commandant la IX^e Région Militaire

Signé : RAQUET

Le Commandant CHOISSEANT

Chef du Bureau

Références particulières éventuelles